



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire définitif

Date de publication: SHAB 16.02.2024

Publications supplémentaires: KABVD 16.02.2024

Visible par le public jusqu'au: 16.02.2029

Numéro de publication: NA02-0000001262

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Allée Ernest-Ansermet 2, 1014 Lausanne Adm cant

Sursis concordataire définitif Interiora SA

Entité requérante:

Interiora SA
CHE-440.613.493
chemin de Mongevon 2
1023 Crissier

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire définitif.

Organe décisionnel:

Par décision du 18 janvier 2024, communiquée le 9 février 2023, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a accordé à INTERIORA SA, Chemin de Mongevon 2, 1023 Crissier, un sursis concordataire définitif de six mois, échéant le 2 août 2024 et désigné Thierry ZUMBACH en qualité de commissaire.

Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires dans les dix jours dès la présente publication.

Commissaire:

Thierry ZUMBACH

Durée du sursis concordataire: 6 mois

Fin du sursis concordataire: 02.08.2024

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296 LP.